

Cas de déblocage anticipé

Surendettement

SU

DISPOSITIFS CONCERNÉS :

- PEE / PEG / PEI
- Participation
- PERCO / PERCOI

CODE FORMULAIRE :

Pour effectuer votre demande de remboursement anticipé, veuillez reporter le code **SU** sur votre formulaire.

CONDITION DE REMBOURSEMENT :

- La demande de déblocage peut intervenir à tout moment.

CARACTÉRISTIQUES :

- Le déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique, total ou partiel. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE

- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- la demande de remboursement anticipé formulée par le Président de la commission de surendettement des particuliers du département du domicile de l'adhérent,
- ou** la demande de remboursement anticipé formulée par le Juge de l'exécution. La demande doit préciser le bénéficiaire du règlement et le montant à rembourser.

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

- *Peut-on assimiler la procédure de rétablissement personnel (procédure de faillite personnelle) à celle du surendettement ?*
Non, l'article R442-17 du code du travail ne prend en compte que le surendettement